Inventons
la Métropole
du Grand Paris 2

Métropole du Grand Paris

Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers C.A.S.H., Nanterre

403, avenue de la République
92000 Nanterre

EPT 4 - Paris Ouest La Défense

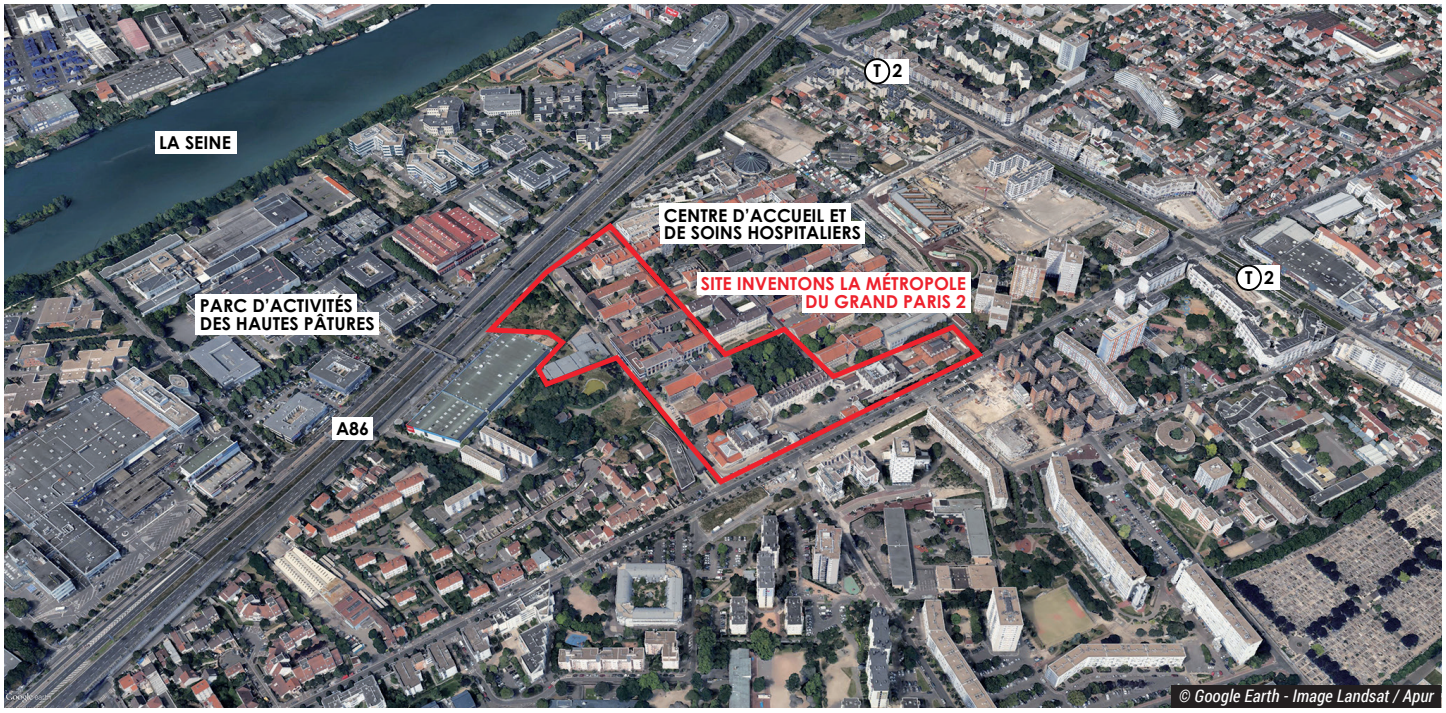

© Google Earth - Image Landsat / Apur

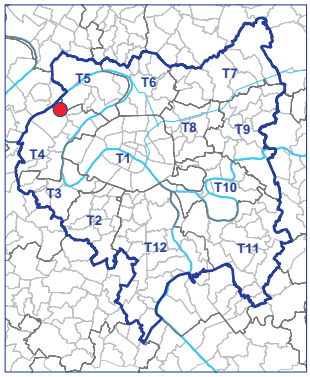

Localisation du site « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 »

Avertissement: *les cartes représentent l'état des informations à la date indiquée à côté de chacune d'entre elles; les actualisations sont faites régulièrement; se référer aux documents des communes pour les informations plus récentes.*

Le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers est situé dans le quartier du Petit Nanterre, au nord de la commune, un peu à l'écart du centre-ville, il longe la Seine. Bordé par l'A86 et l'avenue de la République, axe important de la ville, le CASH possède une bonne accessibilité routière. La desserte du site sera encore améliorée par la création d'une voie nouvelle. Le site est également desservi par des lignes de bus et le tramway T2. Elles permettent des connexions aisées à la gare de la Garenne Colombes proche qui relie Paris via le Transilien.

La desserte en transport en commun du C.A.S.H. sera renforcée par le prolongement du T1 Ouest. Situé dans un quartier historique de la ville, le centre hospitalier est entouré d'un tissu urbain diversement composé : emprises industrielles le long de la Seine et des voies ferrées, ensembles d'habitat social d'après-guerre de l'autre côté de l'avenue de la République et petite nappe de pavillonnaire entre l'A86 et l'avenue de la République. Les parcelles du site sont aujourd'hui situées sur les terrains du C.A.S.H., vaste équipement de santé et d'action sociale et dont le fonctionnement optimisé pourrait permettre de libérer des emprises pour la construction de logements et de programmes à définir le long de l'A86.

Les bâtiments du XIXe siècle qui composent l'hôpital et la qualité des espaces verts du centre confèrent au site un caractère patrimonial fort et font des espaces de projet des lieux hors du commun.

Le site du centre hospitalier s'insère par ailleurs dans un territoire en évolution marqué par un ambitieux projet de renouvellement urbain engagé en 2007 et qui s'achève en 2018 et la mise en chantier de nombreuses ZAC dont la ZAC du Petit Nanterre qui couvre le site de l'hôpital.

Contexte et vie urbaine

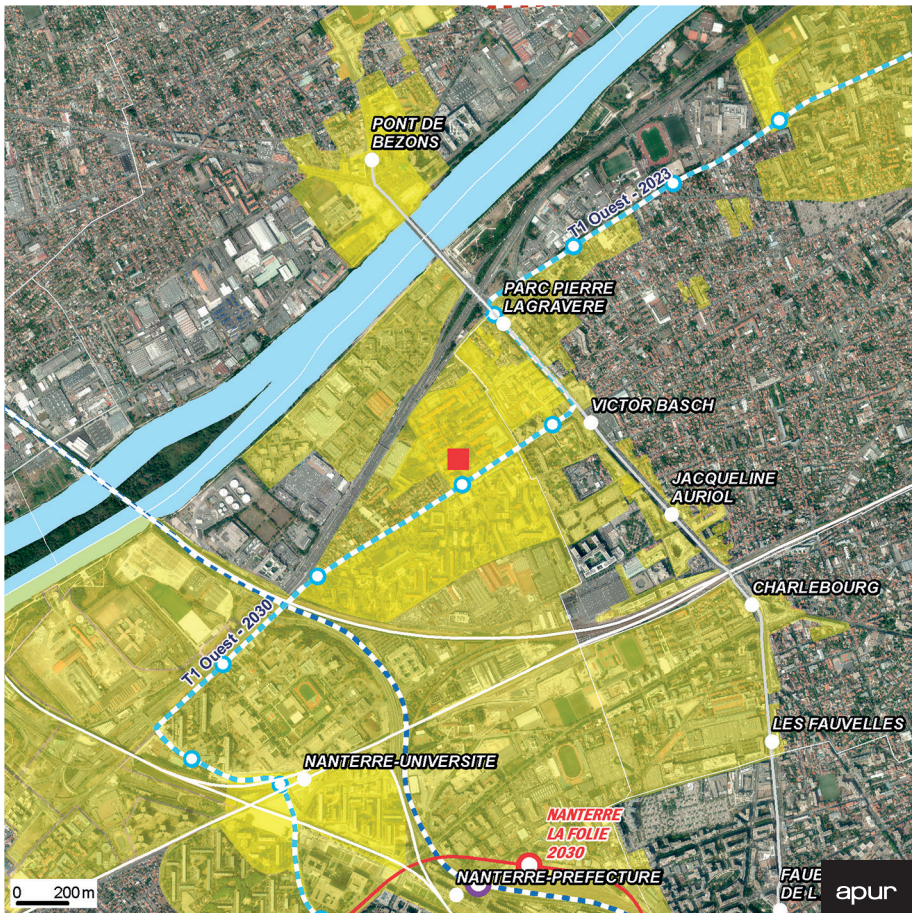

Plan de situation du site

- Site de l'appel à projets
- Transport existant
- Gare existante

Projets transport en cours ou à l'étude

- TCSP , TZen , Téléphérique
- Tramway
- Tangentielle
- Métro
- RER
- CDG Express
- Réseau du Grand Paris Express

Projets d'aménagement urbain

- À l'étude ou en cours

Sources : PDUIF, SDRIF, Ile-de-France Mobilités, SGP 2018
Photo aérienne - 2015 - © Aérodata

Le quartier du Petit Nanterre comprend de nombreuses zones en projet et fait l'objet d'opérations de rénovation urbaine depuis plus d'une dizaine d'années. Le site est d'ailleurs situé dans le périmètre de la ZAC du petit Nanterre qui a permis la mise en œuvre de la construction de nouveaux logements et de la réhabilitation du parc existant. Grâce à ces opérations, de nombreuses améliorations sur l'espace public et sur l'habitat ont permis d'engager la transformation du quartier et son désenclavement. La desserte de ce secteur va, de plus, être améliorée par le prolongement de la ligne T Ouest du tramway qui passera avenue de la République, devant le centre hospitalier.

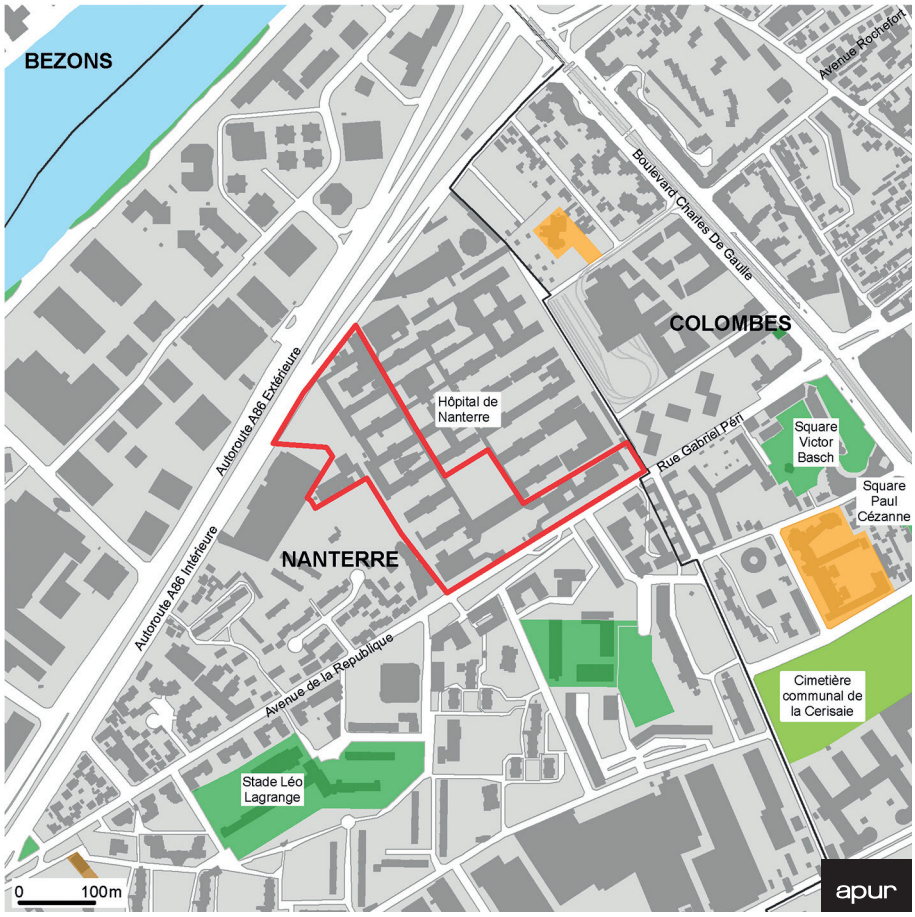

Plan de localisation

- Périmètre du site de l'appel à projets
- Voie ferrée

Équipements

- Culte
- Enseignement et éducation
- Exposition, spectacles culturels, art cinématographique, audiovisuel, mémoire et documentation, conservatoire, bibliothèque
- Justice,état étranger, organisation internationale, institution centrale de l'Etat, Hôtel de ville, mairie, Conseil régional, Conseil général
- Grand équipement de santé
- Cimetière
- Loisirs de plein air
- Espace Vert, terrain de sport
- Emprise des bâtiments

Source : Apur - 2017

Les centralités à l'échelle métropolitaine s'organisent autour de grandes voies structurantes comprenant des commerces et des grands équipements et desservis par des transports en commun. Les centralités décrivent l'intensité urbaine. La carte des centralités tente de mettre en valeur les atouts que sont ces centralités en termes de services rendus aux différentes échelles de la métropole. Elles sont représentées sur la carte par des aplats sur les tronçons de voies concernées: jaune, à l'échelle de toute la métropole, rouge, à l'échelle locale et orange, pour les deux échelles.

Les centralités urbaines existantes

Site de l'appel à projets

Centralités
- Locales
- Mixtes
- Globales

Commerces et animations
- Linéaire commercial
- Emprise commerciale
- Marché

Équipements
- Local (de proximité)
- Global (métropolitain)
- Mairie - hôtel de ville
- RER et/ou métro et/ou tramway
- Gare RATP et/ou SNCF
- Zones de bureaux

Grandes emprises végétales
- Espace vert public et des grandes institutions
- Sport et loisir de plein air
- Cimetière
- Terrain agricole

Grandes emprises et infrastructures
- Zone d'activité
- Service urbain
- Aéroport, port de marchandise

Source : Apur - 2017

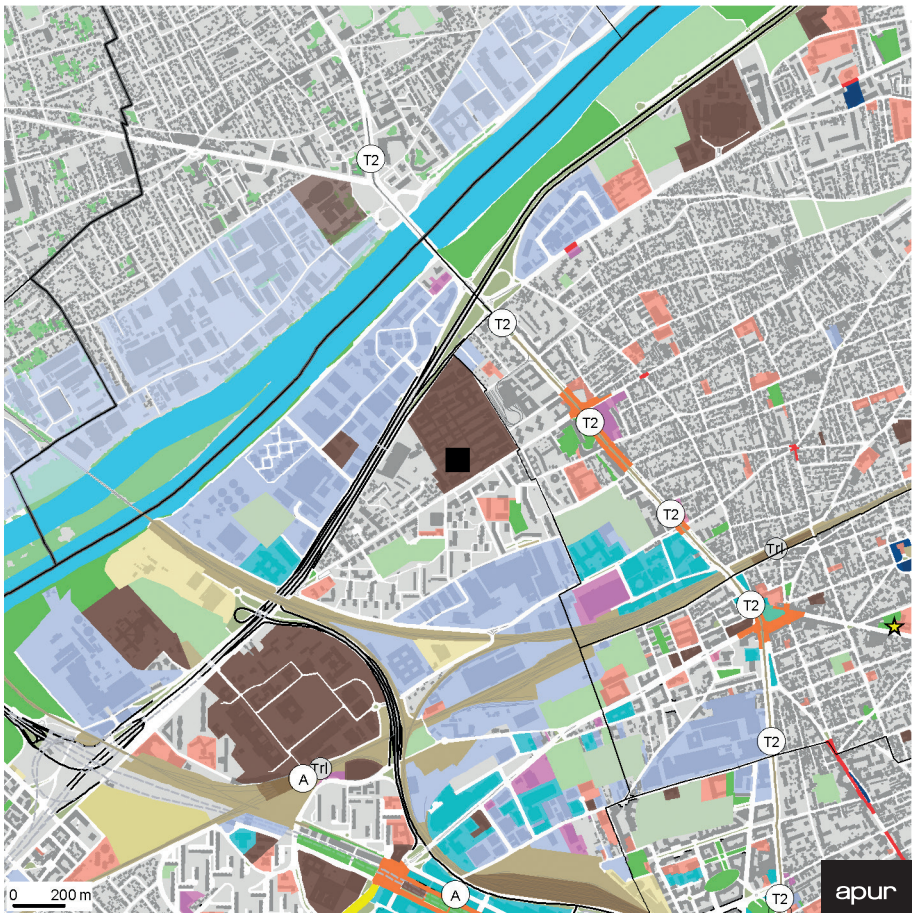

Le rabattement sur les gares, en bus, à pied et à vélo, est un enjeu fondamental pour optimiser le réseau de transports collectifs.
L'accessibilité des gares, représentée par les distances parcourues en 10 minutes à pied (jaune) et en 10 minutes à vélo (vert), montre l'importance qu'il y a à promouvoir les déplacements à pied et l'usage du vélo pour mieux desservir les territoires.

Accessibilité du territoire depuis les gares du RER et du RGPE à pied et en vélo

Site de l'appel à projets

Station en projet
- RER et GPE
- Métro
- Tramway
- Tangentielle

Station existante
- RER, train
- Métro, tramway

Réseau existant
- Mobilien, TZen, TCSP
- Autres bus
- RER,métro, tramway

Réseau en projet
- RGPE
- Tramway
- Tangentielle

Accessibilité réelle
- Accès en 5 à 10 mn à pied aux gares existantes (tramway/métro 500 m, RER/Tangentielle 1km)
- Accès en 5 à 10 mn à pied aux futures gares (tramway/métro 500 m, RER/Tangentielle 1km)
- Accès en 10 mn à vélo aux gares existantes et futures (2km)
- Ilôt (non renseigné)

Sources : Apur, IGN-2013, Ile de France Mobilités, SGP-2018

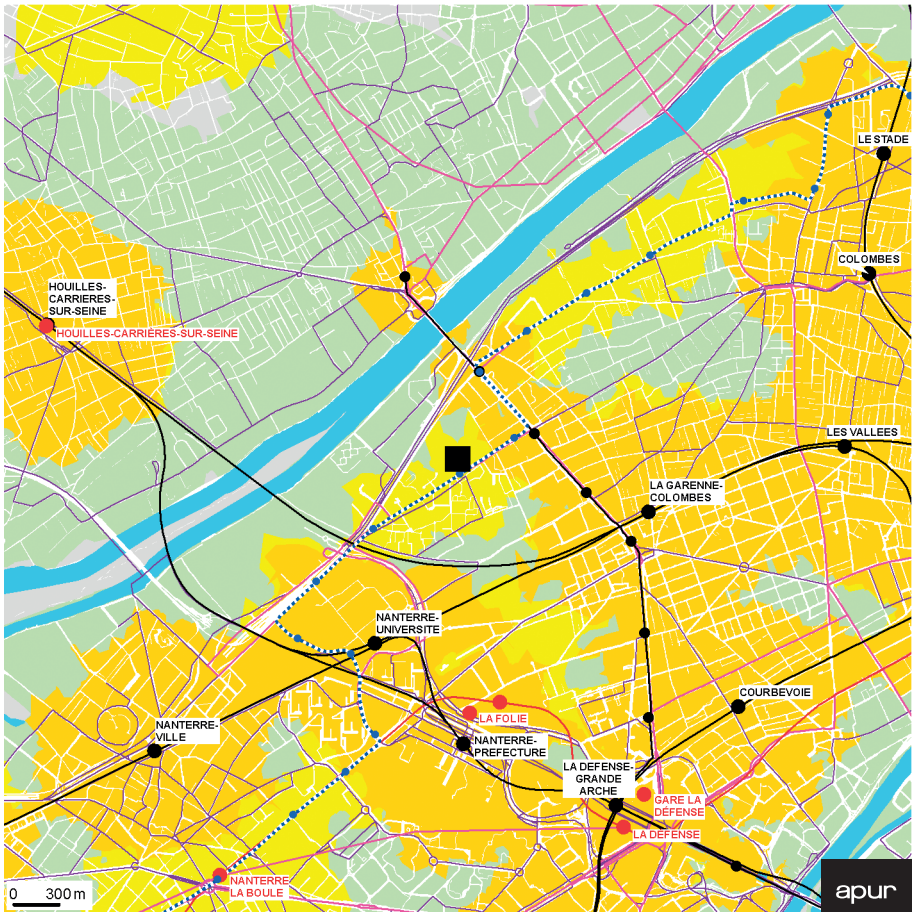

Population, mixité des fonctions

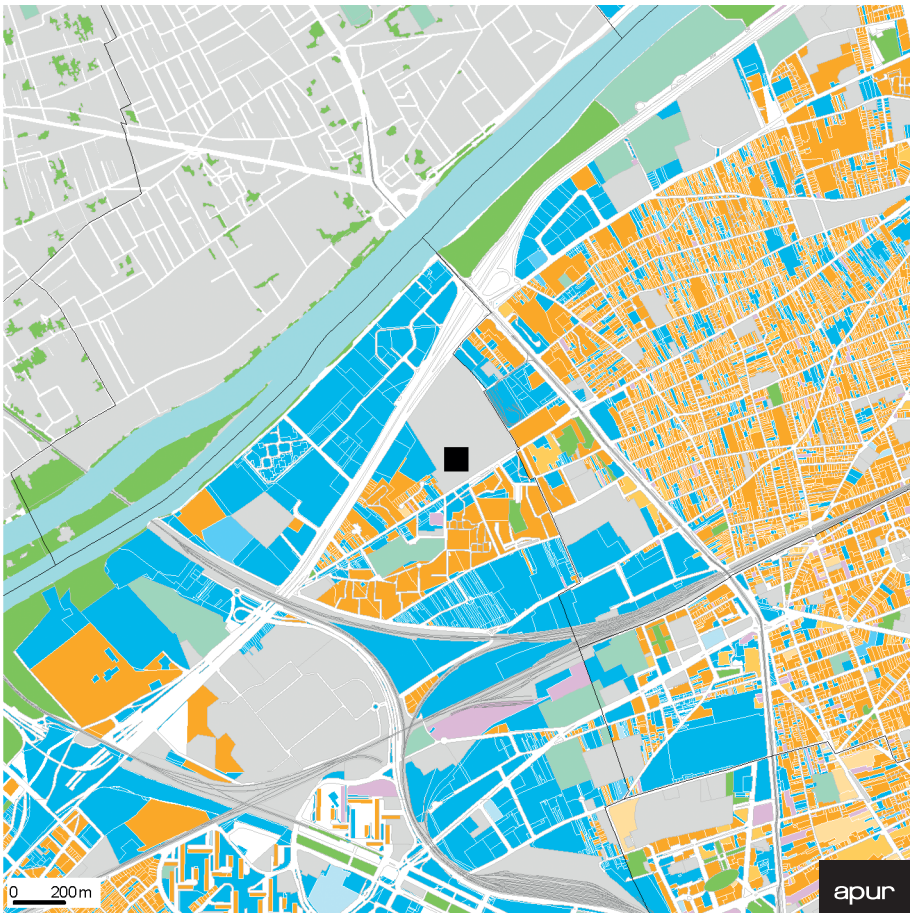

Les données « Majic » de la Direction générale des finances publiques permettent de connaitre les surfaces affectées aux locaux d'activités et aux logements sur chaque parcelle. Cette information traduite sous forme de proportion permet d'établir la cartographie de la mixité à la parcelle. Elle offre une lecture à grande échelle des emprises monofonctionnelles, et une appréciation de la présence diffuse d'activités dans les tissus urbains.

Mixité des fonctions

- Site de l'appel à projets
- Espaces verts
- Centres sportifs
- Équipements
- Voies ferrées

Dominante activités :

- 90 à 100 %
- 80 à 90 %
- 70 à 80 %

Dominante logements :

- 90 à 100 %
- 80 à 90 %
- 70 à 80 %
- Pas de dominante

Sources : Apur, Majic DGFIP 2013-2016, DRIEA 2013

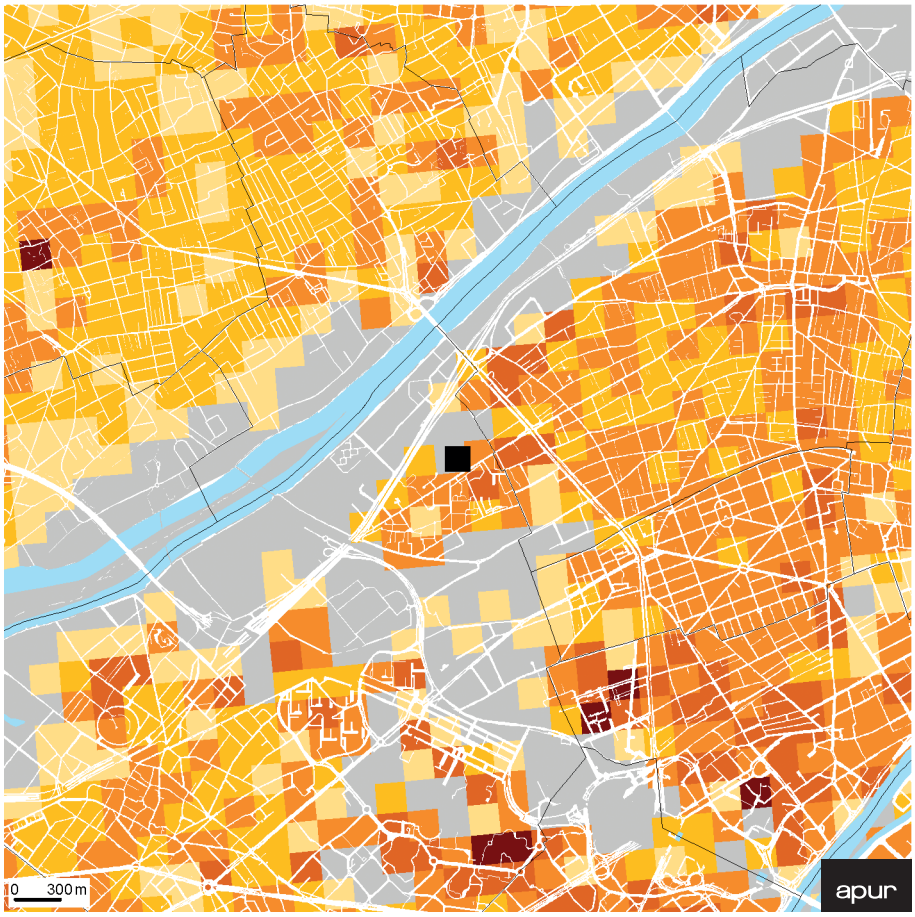

La carte ci-contre représente la densité de population à l'hectare selon un carroyage de 200 mètres par 200 mètres. Cette donnée fait partie d'un corpus de 18 données carroyées (carreaux de 200 mètres) fournies par l'Insee à partir de la source Revenus Fiscaux Localisés 2010.
Elles sont utiles pour disposer d'informations à des niveaux infra-communaux.

Densité de population

- Site de l'appel à projets

Nombre d'habitants à l'hectare

- plus de 500
- de 250 à 500
- de 100 à 250
- de 50 à 100
- moins de 50

Les carreaux comptant moins de 10 ménages apparaissent en gris.
Source: fichier fiscal (INSEE) - 2010

Les deux histogrammes permettent de comparer la situation du quartier situé autour du site proposé pour l'appel à projets (défini comme le périmètre situé dans un rayon de 800 mètres autour du site), à celle des communes auxquels le site se rattache (et pas uniquement la ou les commune(s) où se trouve le site), ainsi qu'à la valeur moyenne calculée pour le Territoire et la Métropole du Grand Paris.
La densité humaine correspond au cumul de la densité de population et de la densité d'emplois à l'hectare. Cumuler ces deux informations de l'Insee permet de donner la mesure de l'intensité de l'occupation d'un territoire et de sa mixité fonctionnelle.
Les ménages qui ont des revenus inférieurs à 60 % de la médiane nationale, soit 11 250 € par an et par unité de consommation en 2010, sont considérés comme ayant de bas revenus. La part des ménages à bas revenus dans le total des ménages est une donnée fournie par l'Insee, qui a servi de base à la définition de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014.
C'est un indicateur qui résume bien les éventuelles difficultés socio-économiques que peut rencontrer un territoire.

Densité humaine

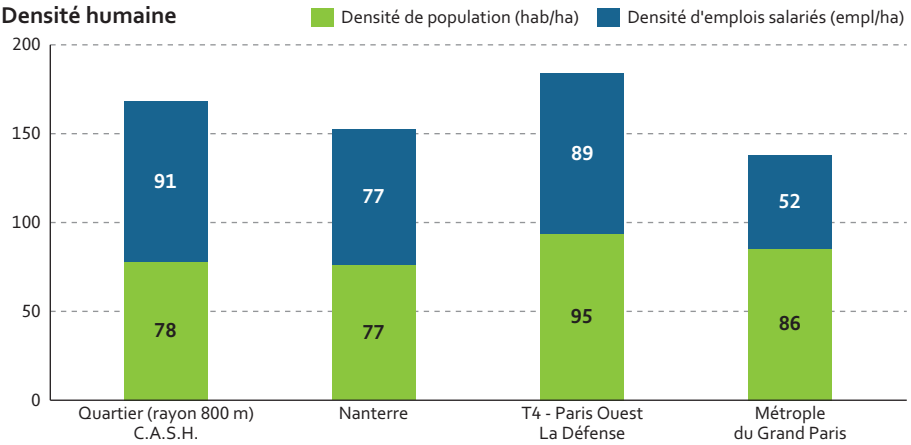

Source : Insee, recensement 2014, sirene 2016

Part des ménages allocataires du RSA Socle

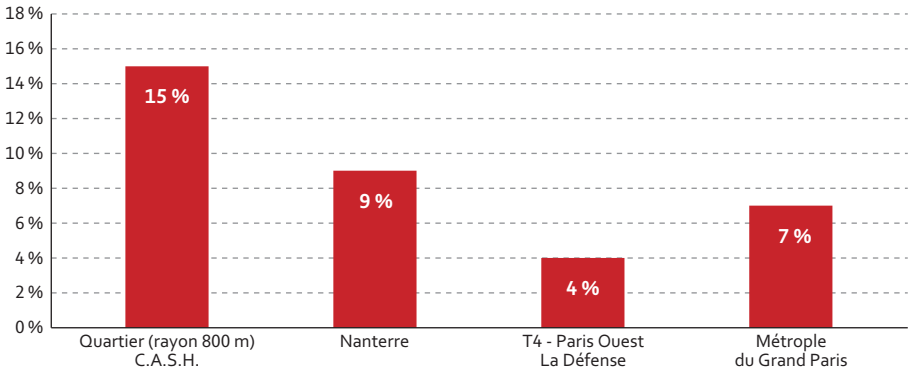

Source : Insee, Cnaf 2015, recensement 2014

La carte des permis de construire montre deux informations : le nombre de logements autorisées à la construction (en orange) et les surfaces d'activités (en bleu) autorisés à la construction au cours de la période 2005-2014.
Ces données, géolocalisées à l'adresse, sont issues de la base de données SITADEL qui recense de manière exhaustive toutes les autorisations de construction délivrées par les communes.
Regroupées sous le terme « surfaces d'activités » se mêlent les surfaces dédiées aux équipements publics mais aussi aux bureaux, commerces, hôtels, industrie, artisanat et entrepôts.

Permis de construire de logements et d'activités autorisés 2005-2014

Site de l'appel à projets

Nombre de logements
- plus de 100
- de 51 à 100
- de 11 à 50
- de 2 à 10
- 1

m² d'activité
- 2000 m² et plus
- de 500 à 2000 m²
- de 1 à 500 m²

Emprise des bâtiments
Autoroute
Autre route principale
Voie ferrée

Sources : Apur, Ville de Paris, GERCO, DRIEA SITADEL, IGN - 2014

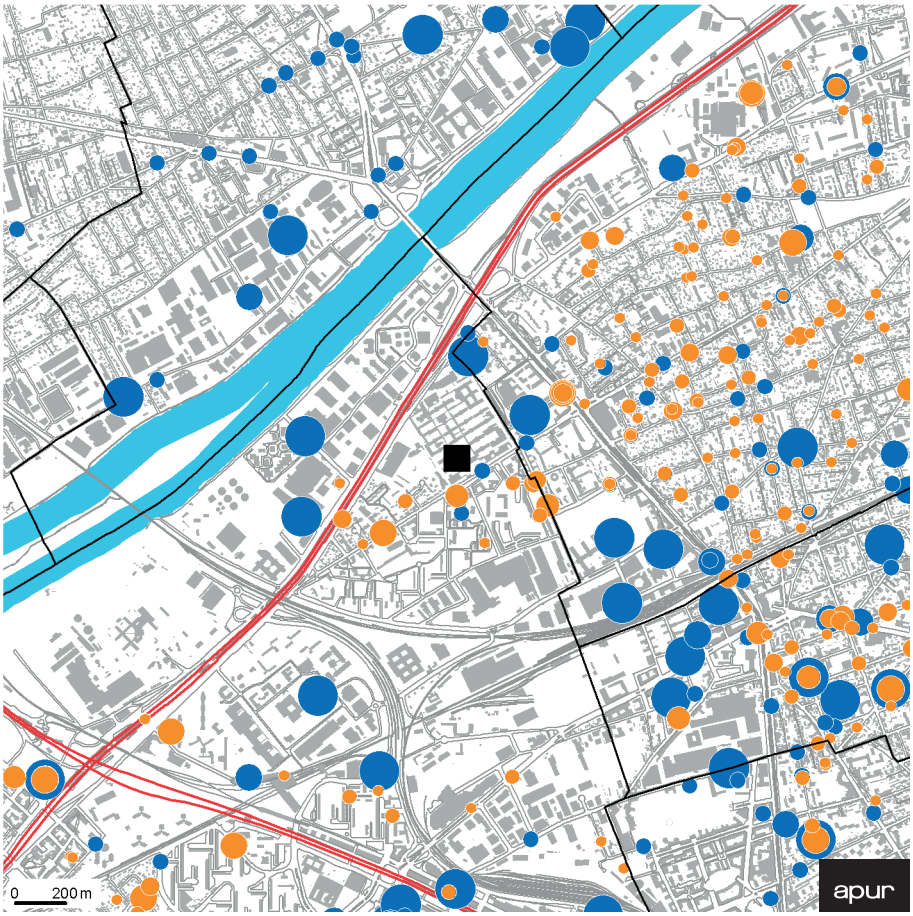

Le cadre urbain et paysager

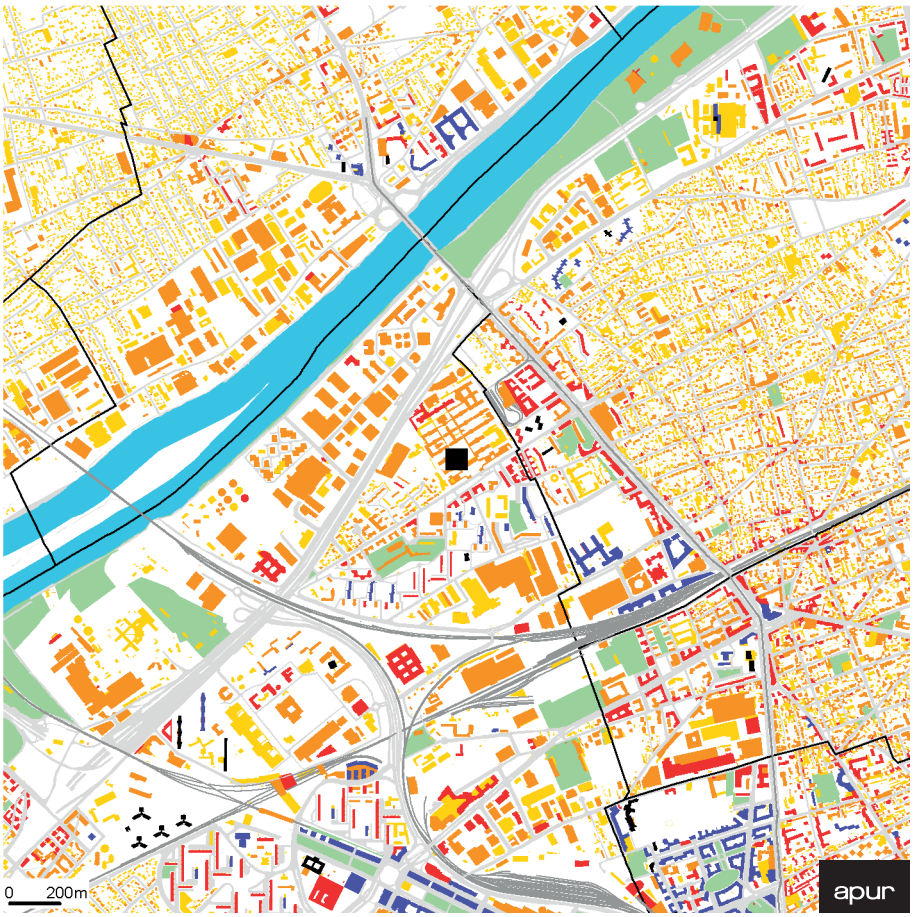

L'exploitation des photos aériennes à haute résolution a permis d'établir de façon détaillée et précise, les emprises des bâtiments avec leurs hauteurs associées. Cette carte montre la densité des constructions par leur hauteur.
Elle permet de distinguer les bâtiments les plus bas, constitués par le tissu pavillonnaire, les petits entrepôts ou hangars (jaune), les petits bâtiments de moins de 4 étages (orange) et les immeubles plus importants en deux catégories de hauteur (en rouge et violet)… Au-dessus de 37 m, se situent les immeubles les plus hauts: des ensembles des années 60 ou des bâtiments assimilables à des tours.

Hauteurs des bâtiments

- Site de l'appel à projets

Hauteurs des bâtiments en mètres :

- moins de 7
- 7 à 15
- 15 à 25
- 25 à 37
- 37 et plus

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2015 © Aérodata

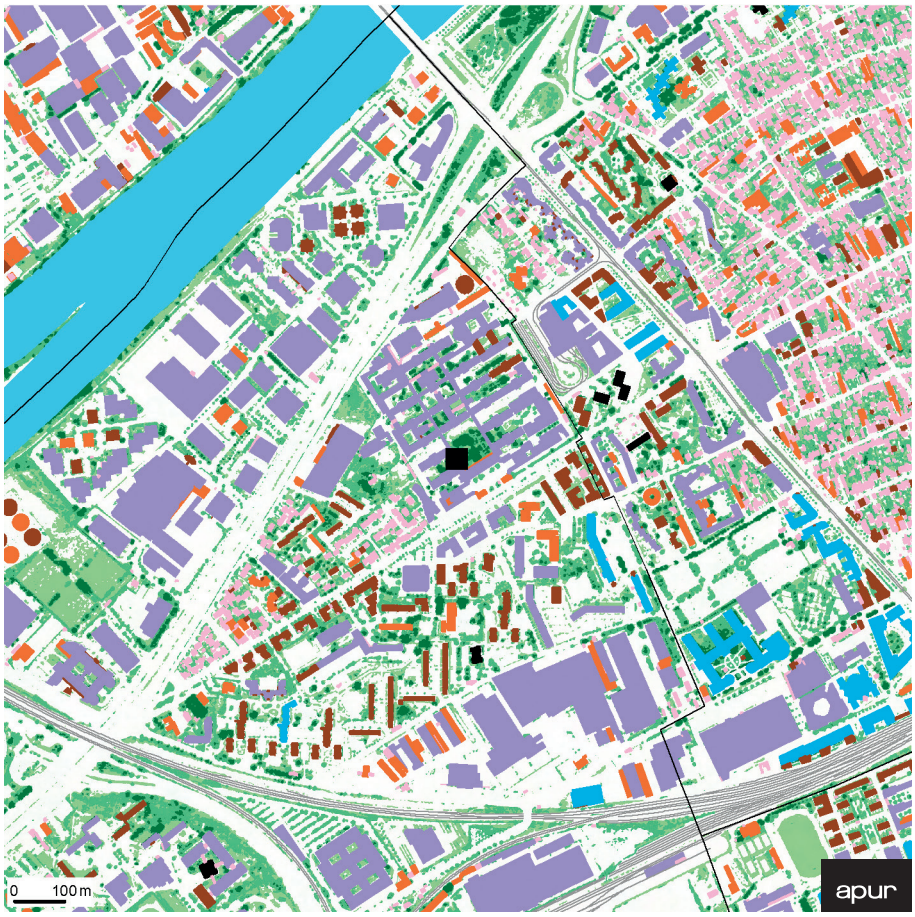

L'analyse spatiale du fichier graphique des bâtiments a permis d'établir une classification des types de tissus urbains. Les types de bâtiments sont classés selon les dimensions de leur emprise bâtie et de leur hauteur.
Ce classement fait apparaître :

- *les pavillons (rose),*
- *les petits bâtiments en deux catégories (orange et marron),*
- *les bâtiments de grande emprise de type industriel et commercial (violet),*
- *les grands bâtiments d'usages divers (bleu),*
- *les bâtiments très hauts (noir).*

Type de tissus urbains

- Site de l'appel à projets
- Voie ferrée

Types de bâtiments :

- Logement individuel
- Petit immeuble de moins de 3 étages
- Petit immeuble de plus de 3 étages
- Grand bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités de moins de 6 étages
- Grand bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités de plus de 6 étages
- Tour et IGH

Sources : Apur MNT, MNE - 2015 - © Aérodata

Environnement, énergie

Les satellites permettent de collecter des informations précieuses sur le comportement climatique des territoires. La thermographie infrarouge prise en été 2010 par le satellite LANDSAT fait ressortir les contrastes climatiques du territoire métropolitain. Les zones industrielles, les emprises ferroviaires ou les quartiers résidentiels très denses chauffent très vite en été et emmagasinent la chaleur du soleil toute la journée. Ils composent un îlot de chaleur urbain caractéristique des grandes agglomérations. Inversement les lieux marqués par la présence d'eau et de végétaux sont les seules véritables zones de frais en ville et constituent ainsi des éléments essentiels de l'aménagement urbain.

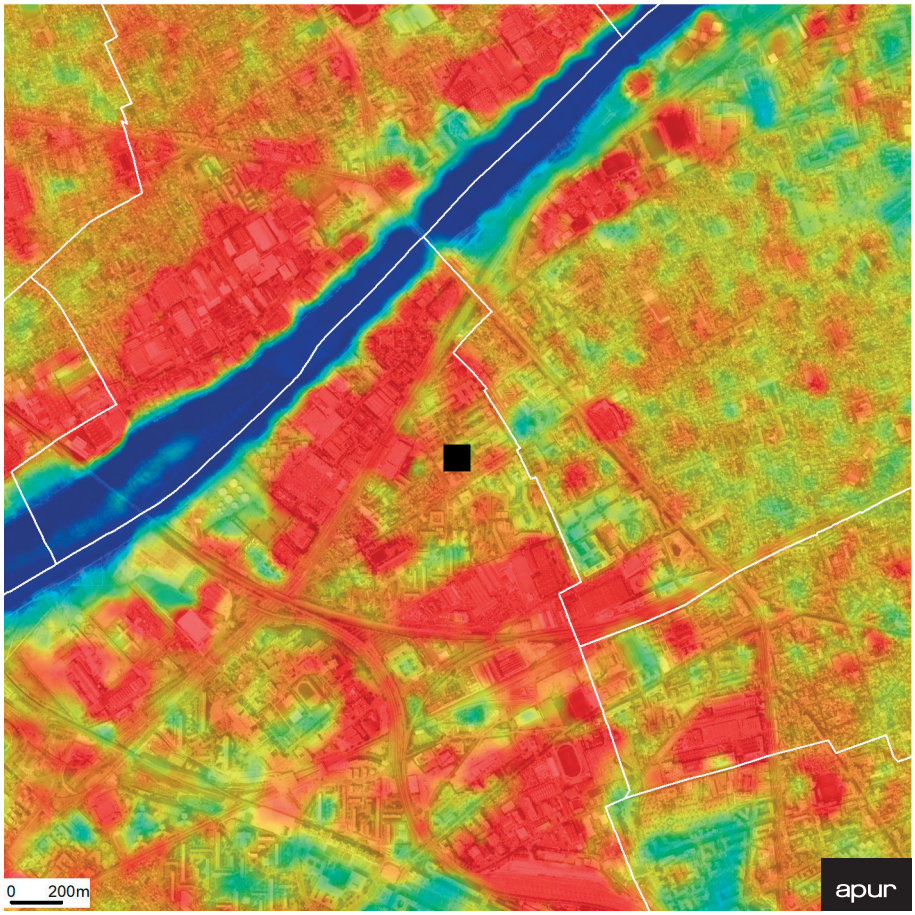

Thermographie d'été
20 août 2010

Site de l'appel à projets

Températures au sol

38°C

25°C

15°C

Sources : Apur, Image LANDSAT - 2010

La carte illustre les potentiels de développement des énergies renouvelables. Ces potentiels seront exploités de façons différentes selon les typologies bâties représentées sur la carte : optimisation des réseaux d'énergie et densification/extension des réseaux de chaleur là où ils sont présents (habitat collectif et tertiaire), utilisation de la géothermie sur nappe (hab. collectif et tertiaire) ou sur sonde (hab. individuel), installation de centrales solaires (toitures > 5000 m²), et identification des bâtiments ressources (bâtiments tertiaires/industriels), producteurs d'énergie.

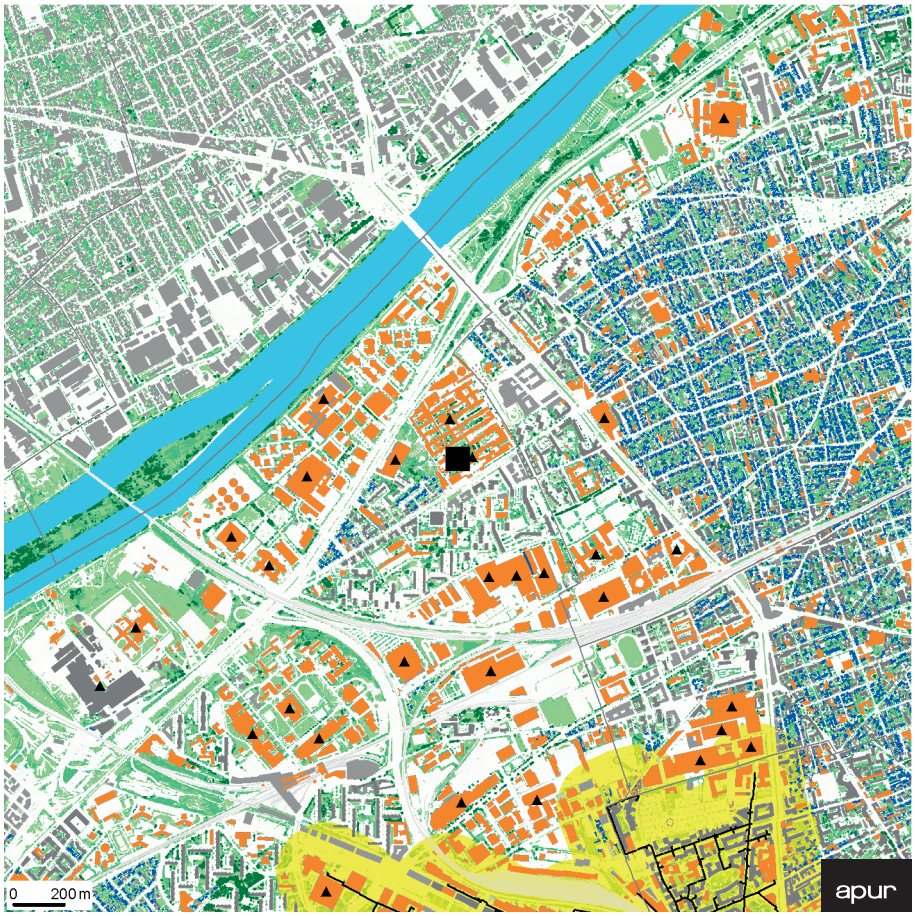

Plan Local Énergie

Scénario pour une stratégie énergétique territorialisée

- Site de l'appel à projets
- Centrales solaires potentielles (toitures de plus de 5000 m²)
- Réseaux de chaleur existants
- Monuments historiques classés ou inscrits
- Bâtiment tertiaire ou industriel
- Immeuble de logements collectifs
- Logement individuel
- Type de bâtiment non déterminé
- Extension de l'utilisation des réseaux de chaleur (200 m maximum du réseau actuel)

Sources : Apur, DRIE, DGFIP 2011

© Apur

© Apur

© Apur

© Apur

© Apur

En partenariat avec :

www.inventonslametropoledugrandparis.fr

Ce portrait de territoire a été réalisé par l'**Apur** - www.apur.org
Directrice de la rédaction : Dominique Alba
Sous la direction de : Christiane Blancot
Avec la participation de : Paul Baroin, Marie-Thérèse Besse, Christine Delahaye, Florence Hanappe, Jules Gallissian, Julien Gicquel, Stéphanie Jankel, Béatrice Lacombe, Clément Mariotte, Amélie Noury, Olivier Richard, Sandra Roger, Clémence Rouhaud, Gabriel Sénégas.